

FÊTE D'ÉTÉ DU RUGBY LES 28, 29, 30 AOÛT

Au programme de la fête cette année :
– vendredi : concours de belote de l'ARCB ;
– samedi : l'après-midi, concours de pétanque ; en soirée, repas avec coustillous de porc et frites, animation musicale ;
– dimanche : déjeuner tête de veau, côtes de porc et andouilles ; midi et soir : aligot et veau de l'Aveyron avec animation musicale en soirée. Et pour les animations : foire à la brocante et vide grenier, ronde touristique motos, randonnée pédestre, pétanque, match de rugby, Estivades de l'aviation, thé dansant.

Pour plus d'info, voir le site du LSA XV : www.lsaxv.fr



Félicitations à toute l'équipe du LSA XV pour son parcours exceptionnel et son accession en Fédérale 2.

FAMILLES RURALES CÉOR VIAUR : J'AI DIX ANS !!

Non, ce n'est pas une erreur, l'association Familles Rurales Céor Viaur fête ses dix ans. Pour la petite histoire, Familles Rurales Céor Viaur a été créée en juillet 2005 par dix-huit membres représentant quatre communes (Arviéu, Cassagnes, Comps et Salmiech). Notre association a répondu ainsi à la demande de plusieurs familles désireuses de trouver un mode de garde pour leurs enfants pendant les vacances d'été. L'école de Salmiech avait été choisie comme site d'accueil car elle est située au centre de ces quatre communes.

Les années ont passé, le relais s'est transmis de bénévoles en bénévoles.

À ce jour, notre bureau est formé de trois membres : Sophie Bougnol (présidente), Véronique Thubières (trésorière) et Marie-Hélène Drulhe-Albouy (secrétaire). Notre association compte également un conseil d'administration au sein duquel chaque commune est représentée par une ou plusieurs personnes. Ces contacts nous permettent entre autres de faciliter certaines tâches : distribution des tracts et affiches, aide à l'installation et au déménagement du matériel ALSH, etc.

Comme chaque année, l'accueil de loisirs a ouvert ses portes du 13 juillet au 14 août. Les enfants ont bénéficié de plusieurs activités et sorties (zoo de

Plaisance-du-Touch, visite de Rodez, bowling, Pichoo, Cap Mômes, château de Calmont-d'Olt). Les jours ont passé, tous différents grâce à un chassé-croisé des pit'chous. Nos enfants ont ainsi continué, pour ce dixième été, à tisser un lien intercommunal !

PCFC

Félicitations aux joueurs et dirigeants du Pareloup Céor Football Club pour l'accession de l'équipe 1 en 1^{ère} division district pour la saison à venir.

SERVICES

SECRETARIAT DE MAIRIE ET ÉLUS

SECRETARIAT DE MAIRIE

Ouvert du lundi au vendredi
9h/12h – 14h/17h

05 65 46 70 09

www.cassagnes-begonhes.fr
mairie-cassagnes12@orange.fr

Secrétaire de mairie : Édith Delpont
Adjoint administratif : Céline Marty

PERMANENCES

Michel Costes (maire) : mardis et vendredis matin et sur rendez-vous
Francis Bounhol (1^{er} adjoint) et

François Gaultier de Kermoal (2^e adjoint) : jeudis matin
Clarisse Albinet Lagarde (3^e adjoint) et Julien Fraysse (4^e adjoint) : sur rendez-vous.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

www.cc-cassagnesbegonhes.fr
05 65 46 64 96

DÉCHETTERIE DE SALMIECH

05 65 74 45 61
Horaires : mardi, mercredi et vendredi de 15 h à 18 h ; samedi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h.

MÉDIATHÈQUE

05 65 74 71 01
bibliotheque.cassagnes@gmail.com

Horaires :

3^e lundi du mois : 10h/12h
Mardi : 16h/18h
Mercredi : 14h30/16h30
Vendredi : 10h/12h
Samedi : 10h/12h et 14h30/16h30



LA FEUILLE

lettre d'information municipale

Cassagnes-Bégonhès

Août 2015

ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Cassagnes-Bégonhès AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE relative à l'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU) et à la révision du schéma communal d'assainissement

Par arrêté municipal n° 58, du 21 juillet 2015, le maire de Cassagnes-Bégonhès (Aveyron) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique :

- sur le projet d'élaboration du Plan local d'urbanisme, en vue de son approbation par le conseil municipal ;
- sur le projet de révision du schéma communal d'assainissement, en vue de son approbation par le conseil municipal.

À cet effet, M. Jacques Gayraud, ingénieur d'études sanitaires principal, a

été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par M. le Président du Tribunal administratif et M. Jean Nozières, ingénieur territorial, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les deux dossiers ainsi que deux registres d'enquête distincts seront déposés pendant 31 jours consécutifs, du 17 août 2015 au 16 septembre 2015, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, plus un samedi.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie :

- lundi 17 août 2015 de 9 heures à 12 heures ;
- vendredi 28 août 2015 de 9 heures à 12 heures ;

- samedi 5 septembre 2015 de 9 heures à 12 heures ;
- mercredi 16 septembre 2015 de 14 heures à 18 heures.

Pendant la durée de l'enquête publique unique, les observations sur les deux projets pourront être consignées sur le registre d'enquête adéquat déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Cassagnes-Bégonhès.

Rapports et conclusions du commissaire enquêteur seront transmis au maire dans un délai d'un mois à compter de l'expiration de l'enquête et seront tenus à la disposition du public.

Le Maire

AGENDA DES MANIFESTATIONS

(Sous réserve de modifications.)

AOÛT	MER. 19	SAM. 22	VEN. 28 - DIM. 30	VEN. 28 - DIM. 30
	▲ Don du sang EFS de 13 h à 18 h à la salle des fêtes	▲ Passage des motards de l'Aveyronnaise Classic	▲ Vernissage du salon d'art créatif, organisé par le Club de peinture du Céor, et exposition jusqu'au 30 août	▲ Fête du rugby, avec de multiples activités et animations dans tout le village
SEPTEMBRE		SAM. 12		
		▲ Fête du patrimoine : randonnée pédestre entre Saint-Sauveur et l'abbaye de Bonnetombe, repas tiré du sac ; visite guidée de l'abbaye et vernissage de l'exposition photo		

Et aussi :

Marché hebdomadaire le vendredi matin. Foire mensuelle le 3^e lundi du mois.

L'HUNARGUES : ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX ET MODIFICATION DE LEUR FINANCEMENT

Comme cela avait déjà été indiqué, le début des travaux de la première tranche de l'Hunargues, qui en comporte trois, était prévu pour le premier semestre 2015.

Cette première tranche, d'un coût total de 961 924,72 euros TTC a été techniquement validée par l'ensemble des acteurs du domaine de la protection des populations et de la gestion du risque inondation.

Mais ces travaux ont dû être retardés car la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) nous a informés le 29 mai 2015 que la subvention attendue au titre du FEDER (Fonds européen de développement régional) ne pouvait nous être attribuée.

Le maire a donc aussitôt demandé un

rendez-vous au préfet de l'Aveyron pour lui faire part de son inquiétude quant à la réalisation de ce projet.

Le préfet, compte tenu du caractère prioritaire de ce dossier, comportant un enjeu de sécurité civile, a aussitôt provoqué une réunion à la mairie de Cassagnes-Bégonhès, le 25 juin 2015, à laquelle participaient le sous-préfet, Monsieur Cauwel, les représentants de la Direction départementale des territoires et du Syndicat mixte du bassin versant du Viaur, afin de faire le point sur le financement de ces travaux.

Il en est ressorti que la DREAL a pu transmettre notre dossier, qu'elle a jugé complet et recevable, à la DGPR (Direction générale de la prévention des risques) pour présenter une demande subvention au titre du fonds de

prévention des risques naturels majeurs, dit fonds Barnier, qui permet de financer jusqu'à 40 % des études et des travaux.

Par ailleurs, une subvention DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux), cumulable avec le fonds Barnier, complètera ce financement et interviendra au titre de l'aménagement des espaces publics à hauteur de 20 à 25 % de la dépense, sans pouvoir dépasser 80 % des subventions cumulées.

Le montant exact des subventions accordées sera connu le 25 septembre 2015 et devrait logiquement se rapprocher du plan de financement initial. Ces contretemps administratifs ont donc eu pour effet de retarder les travaux qui ne pourraient ainsi débiter qu'en 2016.

POINT SUR L'ENVASEMENT DU PLAN D'EAU

Alors que la construction du plan d'eau ne remonte qu'à 1975, il a été nécessaire de procéder à son curage dès 1983 pour permettre d'enlever les 2 500 m³ de sédiments qui encombraient son lit.

Aujourd'hui, le volume de sédiments est estimé à 6 000 m³.

Compte tenu de la réglementation actuellement en vigueur, la municipalité a réuni, au bord du plan d'eau, les représentants de la Police de l'eau, de la Direction départementale des territoires

de l'Aveyron et du Syndicat mixte du bassin versant du Viaur afin d'étudier les conditions dans lesquelles pourrait s'effectuer une nouvelle vidange.

Il en ressort que, sur un plan pratique, cette vidange ne peut plus se faire par l'ouverture de la vanne de fond. Il serait donc obligatoire de construire un canal de dérivation sur la rive droite. Par ailleurs, compte tenu du volume de sédiments, l'intervention d'un bureau d'études nous serait imposée.

Sur un plan financier, le coût de la vi-

dange, de la construction du canal de dérivation, de l'enlèvement des sédiments et les frais du bureau d'études rendraient cette opération très coûteuse et à la charge exclusive de la municipalité car aucune subvention n'est mobilisable sur ce type de travaux.

Seul un effacement, terme technique qui signifie suppression pure et simple du plan d'eau, bénéficierait d'une subvention proche des 80 %.

Cela n'est pour le moment pas à l'ordre du jour.

TRAVAUX EN COURS DE RÉALISATION

La gendarmerie, l'école publique et le terrain de rugby ont bénéficié de travaux de rénovation et de mise aux normes.

Pour la gendarmerie : remplacement des anciens radiateurs par des radiateurs à fluide caloporteur et remplacement des évier et de leur robinetterie.

Pour l'école publique : pose d'un revêtement de sol dans les trois salles de classe et les deux halls d'entrée et achat d'un tableau triptyque.

Pour le terrain de rugby : remplacement de la main courante et pose de carrelage dans les deux vestiaires.

Ces travaux ont fait l'objet d'appels d'offres qui ont permis d'attribuer les chantiers aux entreprises suivantes :
- entreprise Jourdas pour les radia-

teurs de la gendarmerie, pour un montant de 10 764,6 euros TTC ;

- entreprise Salis pour les évier et la robinetterie de la gendarmerie, pour un montant de 2 151,21 euros TTC ;

- entreprise Campo de Rodez pour le revêtement de l'école publique, pour un montant de 12 220,78 euros TTC ;

- entreprise Idverde de Bozouls pour la main courante du terrain de rugby, pour un montant de 24 444,90 euros TTC ;

- entreprise Veyrac de la Primaube pour les vestiaires du rugby, pour un montant de 19 393,68 euros TTC.

La commune a acheté le tableau triptyque pour l'école publique au prix de 640,34 euros TTC.

Il faut noter que les travaux de l'école publique et l'achat de ce tableau bénéfi-

cient d'une subvention DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) de 40 %, d'une aide du département de 10 % et de la récupération de FCTVA pour un montant de 2 342 euros, ce qui permet de ramener la participation de la commune à 5 855 euros.

En ce qui concerne le terrain de rugby, la participation de la commune est ramenée de 51 586 euros TTC (imprévus compris) à 12 945,20 euros TTC, grâce à un fonds de concours de la communauté de communes Viaur Céor Lagast pour un montant de 12 945,20 euros, à une subvention de la région de 8 500 euros, à une aide au titre de la DETR de 8 597,60 euros et à la récupération de la TVA de 8 958 euros.

RENÉGOCIATIONS DES PRÊTS EN COURS

Le conseil municipal, lors de sa séance du 30 juin 2015, a donné son accord pour renégocier les trois prêts en cours contractés par la commune, en les globalisant pour un montant total de 329 738 euros sur une durée de 20 ans, au taux de 2,69 %.

Il a également donné son accord pour renégocier les deux prêts en cours concernant le financement de l'assai-

nissement en les globalisant pour un montant total de 246 868 euros sur une durée de 20 ans, au taux de 2,66 %.

Lors de la séance du 12 mai 2015, il avait également donné son accord pour renégocier le prêt concernant le financement du pôle multiservices pour un montant de 310 733 euros sur une durée de 12 ans, au taux de 1,656 %.

Pour le prêt commune, le gain s'élève à 36 644,47 euros au bout de 20 ans. Pour le prêt assainissement, il s'élève à 34 157,44 euros au bout de 20 ans.

Pour le prêt pôle multiservices, le gain s'élève à 35 464,79 euros au bout de 12 ans.

Cette renégociation permet un gain total de 106 266,70 euros sur la durée des prêts.

EN SOUVENIR DU TOUR DE FRANCE



Le 17 juillet, le Tour de France traversait notre village qui était habillé de quelques décorations de circonstance.



À PROPOS DE L'EMPLACEMENT DU MARCHÉ

Certains de nos concitoyens ont pu s'étonner lors de ce semestre des modifications de l'emplacement du marché hebdomadaire, ne correspondant plus au changement habituel qui avait lieu fin mars.

En premier lieu, le maintien dans et aux abords de la grande halle, au printemps, a été dû aux travaux de la route de Rodez qui obligeaient une partie des poids lourds à emprunter la montée, courte mais étroite, dominant le Placet et donc à passer au milieu de l'emplacement du marché. C'est donc une question de sécurité qui a motivé ce maintien dans la halle.

Par la suite, en juin, l'organisation de deux festivités successives dans la halle et le passage du Tour de France

exigeaient que le marché ait lieu sur la place du Céor et le Placet ; cependant, afin d'éviter les nuisances et dangers prévisibles, monsieur le maire a pris un arrêté interdisant la circulation dans la traversée tous les vendredis matin jusqu'au 17 juillet, passage du Tour.

Forts de l'expérience ainsi acquise, il nous est apparu que le maintien permanent du marché dans la halle présentait un certain nombre d'avantages (plus grande indépendance vis-à-vis des aléas climatiques par exemple) et, surtout, évitait bon nombre de sujétions liées à l'emplacement du Céor : poussière due au revêtement, circulation, stationnement anarchique... Les commerçants, consultés, ont très majoritairement déclaré préférer rester

tout au long de l'année dans la halle, notamment les « alimentaires » pour des raisons d'hygiène évidentes.

Les usagers de Cassagnes-Bégonhès et des environs se sont, quant à eux, révélés plus partagés, les uns étant clairement pour le maintien annuel au Bournhou, les autres y étant nettement opposés, sans qu'aucune majorité ne se dégage.

La municipalité a donc dû trancher, en prenant en compte les arguments avancés par les uns et les autres, et la solution du maintien dans la halle nous a semblé la plus logique.

Lorsque des manifestations importantes monopoliseront la halle, le marché s'installera à l'extérieur, place du Céor et au Placet.